



ÉRADICATION NATIONALE BVD

Arrêté Ministériel du 31 juillet 2019

Arrêté du 31 juillet 2019

La BVD est maintenant une maladie réglementée.

Mais pourquoi éradiquer la BVD ?

La BVD vous coûte cher, en moyenne 4,5 € par bovin. L'investissement de l'éradication est quant à lui estimé à 1,5 € par bovin pendant 4 ans à l'échelle collective.

Un enjeu pour la filière ?

C'est avec ce constat que l'ensemble des professionnels de la filière bovine a voulu s'engager vers l'éradication de cette maladie. Nombreux sont nos voisins à avoir lancé des programmes similaires. Certains ont même déjà éradiqué la BVD ! Conserver nos marchés d'export est primordial !

Dans votre élevage, quelle prophylaxie va se mettre en place ?

Vous devez d'abord savoir si des bovins dans votre cheptel ont rencontré le virus, les indicateurs troupeaux vont vous permettre de le savoir. Le GDS vous aide et programme les analyses nécessaires.



Je suis éleveur allaitant

J'ai 1 analyse sur mélange de sang des animaux de 24-48 mois / an
(Prophylaxie) = 1 indicateur/an

Mon indicateur est :

Négatif = Les bovins testés n'ont pas rencontré le virus

Positif = Les bovins testés ont rencontré le virus

et/ou

Je suis éleveur laitier

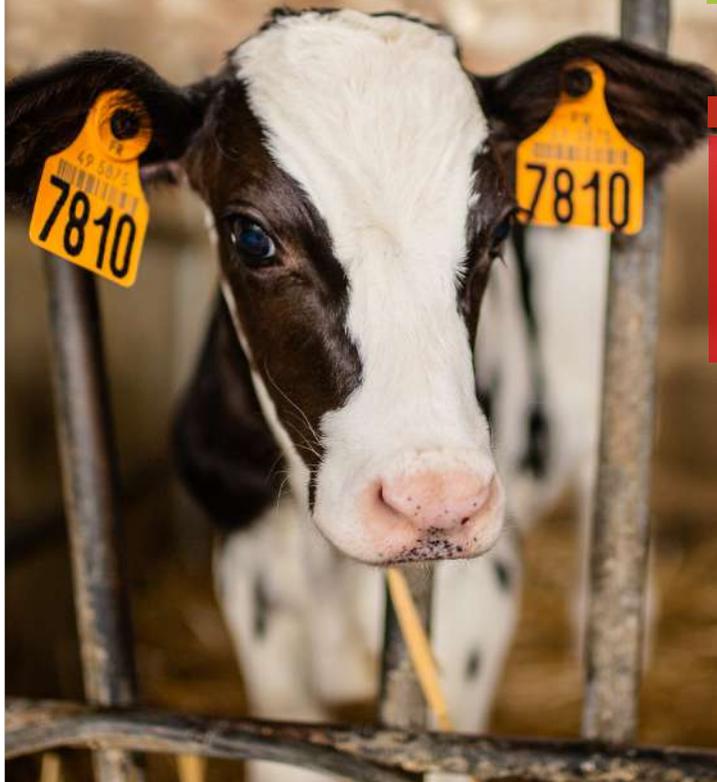
J'ai 2 analyses sur lait de tank/an
(Automne et Printemps) = 2 indicateurs/an

Mon indicateur est :

0 = Les bovins testés n'ont pas rencontré le virus

1 = De 10 à 30 % des bovins testés ont rencontré le virus

2 = Plus de 30 % des bovins testés ont rencontré le virus



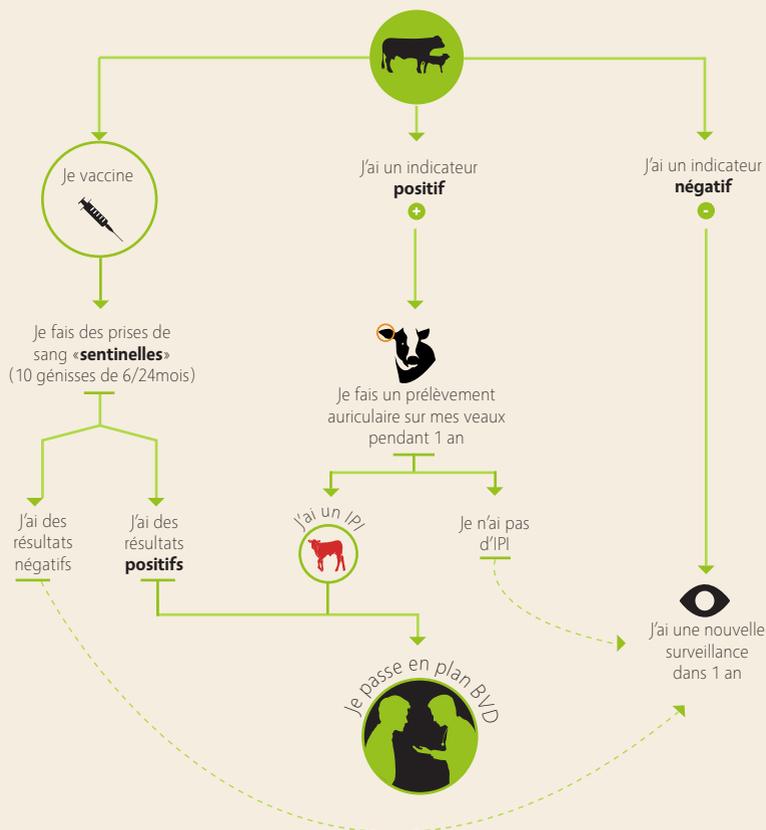
**J'ai moins de 10
bovins de + 24 mois.**
Je dépiste l'ensemble
de mes animaux par
recherche directe
du virus BVD

QUELLE EST LA SITUATION POUR MON ÉLEVAGE ?

DE LA SUSPICION A LA CONFIRMATION

Mission confiée par l'ETAT au GDS Pays de la Loire (en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire), en collaboration avec votre vétérinaire sanitaire.

Atelier Allaitant

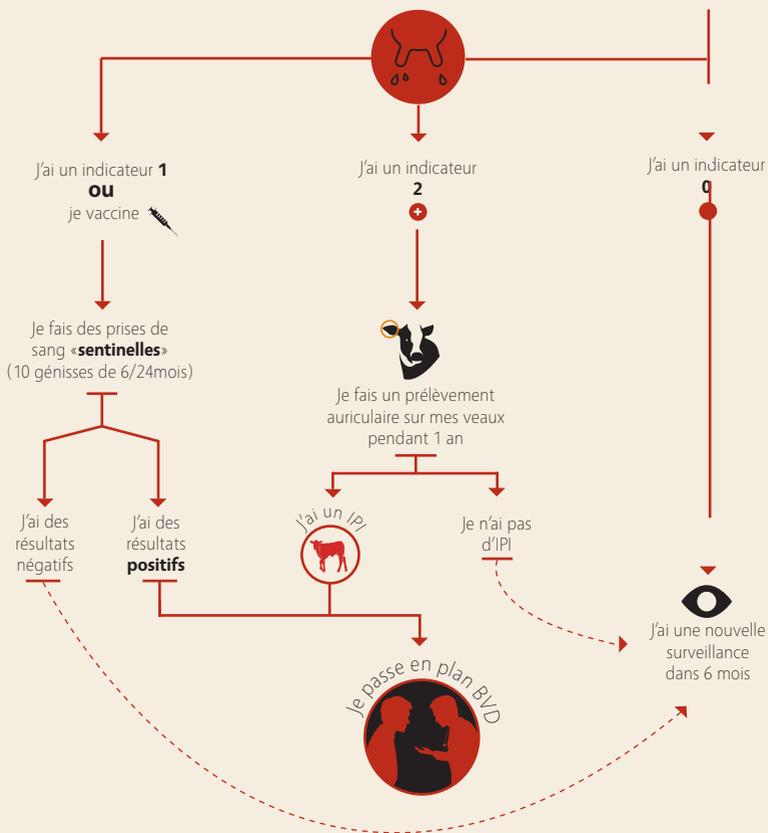


Plan BVD : un dépistage généralisé

Je dépiste l'ensemble des bovins présents dans mon cheptel. Les veaux naissants seront testés pendant un an via le bouclage auriculaire (boucle d'identification officielle BVD) par recherche directe du virus. J'analyse la situation épidémiologique de mon troupeau et fixe des mesures de biosécurité adaptées, dont la vaccination peut faire partie.

ARBRE DÉCISIONNEL DE L'ÉRADICATION BVD

Atelier laitier



Mouvements d'animaux

Je ne peux acheter que des bovins certifiés non IPI et je ne peux pas vendre vers l'élevage tant que le risque d'infection n'est pas maîtrisé dans mon élevage (sauf atelier carte jaune sous conditions)



QUELQUES QUESTIONS QUELQUES RÉPONSES

La BVD qu'est-ce que c'est ?

La Diarrhée Virale Bovine (BVD) est une maladie des bovins aux signes cliniques divers. C'est un virus qui fragilise les animaux sur le plan immunitaire et favorise ainsi l'expression d'autres maladies dans l'élevage. La BVD peut être responsable de problèmes reproducteurs, pathologies néonatales et chutes de production. L'infection du troupeau peut aussi passer inaperçue.

Qu'est-ce qu'un IPI ?

Un animal est IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) lorsqu'il a été contaminé par le virus dans le ventre de sa mère entre 1 et 4 mois de gestation environ. A ce stade le fœtus ne peut se défendre et « tolère » le virus, il ne fera jamais d'anticorps mais excrétera du virus à vie.

Pourquoi éliminer les IPI ?

Ce sont des animaux qui excrètent massivement et en permanence du virus et le disséminent dans l'élevage. De plus, ils finiront par mourir, très souvent avant l'âge de 2 ans, ce sont des non valeurs économiques.

Comment mon troupeau peut-il être contaminé ?

Essentiellement par contact direct avec des animaux IPI

(Infecté Permanent Immunotolérant) ou des animaux infectés transitoirement. Elle peut aussi se faire par contact avec des éléments contaminés de l'environnement. Par conséquent, il est primordial de mettre en place des mesures de biosécurité dans l'élevage :

Je limite les risques liés à l'introduction ; Je limite les risques liés au voisinage ; Je limite les risques liés à l'environnement ; Je limite les risques liés aux intervenants sur mon élevage.

Je vaccine contre la BVD, que dois-je faire ?

Avec des vaccins marqueurs tels que Mucosiffa® et Bovela®, il n'est pas possible de faire de différence entre des anticorps vaccinaux et des anticorps dus à la maladie. Une analyse sérologique sur des animaux 6/24 mois non vaccinés (dit sentinelles) est alors demandée.

Et si j'étais en plan BVD récemment ?

Inutile de reconstruire tous vos animaux. Nous maintiendrons une surveillance à l'aide d'une analyse sérologique sur des jeunes (dit sentinelles) afin de vérifier l'absence de circulation du virus BVD.

Prises en charge

GDS Pays de la Loire

Dans les tableaux ci-contre, les taux de prises en charge et les indemnités des IPI pour les éleveurs adhérents GDS

Analyses	Prise en charge analyses
Analyses sérologiques sur lait de tank (indicateur)	100 %
Analyses sérologiques sur bovins 24-48 mois lors de la prophylaxie (indicateur)	100 %
Analyses sérologiques sur génisses sentinelles ⁽¹⁾	100 %
Analyses virologiques sur boucles BVD ⁽²⁾	80 % ⁽³⁾
Analyses virologiques sur prise de sang (élevage en plan d'assainissement) ⁽¹⁾	80 % ⁽³⁾

(1) Vacances vétérinaires et prélèvements sanguins à la charge de l'éleveur. Application des tarifs départementaux. (2) Les boucles ainsi que la pince sont à la charge de l'éleveur. (3) Pour le Maine et Loire : éleveur adhérent à la formule «sécurité» uniquement.

Bovin IPI euthanasiés	Aide GDS ⁽³⁾⁽⁴⁾
Mâles laitiers	50 €
Femelles laitières ou croisées	150 €
Femelles et mâles allaitants	250 €

(4) Sous réserve d'un certificat vétérinaire d'euthanasie.



Pour répondre à toutes vos questions

Je contacte mon GDS départemental ou je consulte le site internet régional sur www.gds-paysdelaloire.com

GDS Maine et Loire
Tel : 02 41 33 61 01
gds49@reseaugds.com

GDS Loire Atlantique
Tel : 02 40 16 39 00
gds44@reseaugds.com

GDS Mayenne
Tel : 02 43 53 53 54
gds53@reseaugds.com

GDS Sarthe
Tel : 02 43 24 95 68
sanitaire@gds72.fr

GDS Vendée
Tel : 02 51 36 84 19
sanitaire@gds85.fr